

A compléter	Agents promouvables (ensemble des agents remplissant les conditions)	Agents inscrits sur le tableau
Nombre de femmes	0	0
% de femmes	0	0
Nombre d'hommes	1	1
% d'hommes	100%	100%
TOTAL	1	1

COLLECTIVITE : CC Enclave des Papes - Pays de Grignan
TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE DE :

Adjoint Technique Principal de 2ème classe
(1 seul tableau par grade au titre de l'année 2025)

AU TITRE DE
L'ANNEE
2025

Nomination possible sous réserve de respecter le taux de promotion fixé par l'assemblée délibérante (sauf pour le cadre d'emplois des agents de police municipale).

Vu l'arrêté 2021 - A - 01 portant sur les lignes directrices de gestion après avis du comité technique compétent / comité social territorial compétent,

Un seul tableau au titre du même grade ne peut être établi au titre d'une année. Par conséquent, la situation de l'ensemble des agents qui remplissent les conditions d'avancement dans chaque grade devra être examinée avant de formuler les propositions pour l'année 2025.

Le tableau d'avancement de grade n'est plus examiné par la C.A.P. depuis le 1^{er} janvier 2021.

Ce tableau devra être transmis au Service « Carrières » du CDG44 avec l'arrêté portant avancement de grade du ou de la fonctionnaire (accompagné d'une copie de l'examen professionnel si nécessaire ou d'une copie de la formation continue obligatoire (pour les policiers municipaux)). Votre gestionnaire de carrières peut également établir, sur demande de la collectivité, l'arrêté d'avancement de grade après transmission de ce tableau.

La nomination peut intervenir au plus tôt le 1^{er} janvier de l'année en cours si le(s) poste(s) existe(nt) au tableau des effectifs ou à la date de leur création.

NOM D'USAGE - PRENOM (si plusieurs agents proposés, les classer dans l'ordre de nomination au grade d'avancement)	FEMME (F) / HOMME (H)	GRADE ACTUEL	DATE DE NOMINATION DANS LE CADRE D'EMPLOIS	DATE DE NOMINATION DANS LE GRADE	EHELON	DATE D'ANCIENNETE DANS L'EHELON	DATE D'EFFET SOUHAITEE DE LA PROMOTION (1)
MAUGARD Jean-Luc	H	Adjoint Technique	07/03/2017	07/03/2017	10	01/01/2022	07/03/2025

(1) au plus tôt au 1^{er} janvier de l'année en cours si le(s) poste(s) existe(nt) au tableau des effectifs ou à la date de leur création.

COMMUNAUTE DE COMMUNES
A. VALREAS, le 24 décembre 2024
L'autorité territoriale (Signature du ou de la Maire ou du ou de la Président)
(Cachet de la Collectivité ou de l'Etablissement)
Pour le Président et par délégation,
le Vice-Président,
Jean-Marie ROUSSIN

A compléter	Agents promouvables (ensemble des agents remplissant les conditions)	Agents inscrits sur le tableau
Nombre de femmes	2	1
% de femmes	100 %	50%
Nombre d'hommes	0	0
% d'hommes	0	0
TOTAL	2	1

COLLECTIVITE : CC Endaou de Papes - Pays de Grignan
TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE DE :

Attaché hors classe
(1 seul tableau par grade au titre de l'année 2025)

AU TITRE DE L'ANNEE
2025

Nomination possible sous réserve de respecter le taux de promotion fixé par l'assemblée délibérante (sauf pour le cadre d'emplois des agents de police municipale).
Vu l'arrêté 2021 - A - 01 portant sur les lignes directrices de gestion après avis du comité technique compétent / comité social territorial compétent,
Un seul tableau au titre du même grade ne peut être établi au titre d'une année. Par conséquent, la situation de l'ensemble des agents qui remplissent les conditions d'avancement dans chaque grade devra être examinée avant de formuler les propositions pour l'année 2025.

Le tableau d'avancement de grade n'est plus examiné par la C.A.P. depuis le 1^{er} janvier 2021.
Ce tableau devra être transmis au Service « Carrières » du CDG34 avec l'arrêté portant avancement de grade du ou de la fonctionnaire (accompagné d'une copie de l'examen professionnel si nécessaire ou d'une copie de la formation continue obligatoire (pour les policiers municipaux)). Votre gestionnaire de carrières peut également établir, sur demande de la collectivité, l'arrêté d'avancement de grade après transmission de ce tableau.
La nomination peut intervenir au plus tôt le 1^{er} janvier de l'année en cours si le(s) poste(s) existe(nt) au tableau des effectifs ou à la date de leur création.

NOM D'USAGE - PRENOM (si plusieurs agents proposés, les classer dans l'ordre de nomination au grade d'avancement)	FEMME (F) / HOMME (H)	GRADE ACTUEL	DATE DE NOMINATION DANS LE CADRE D'EMPLOIS	DATE DE NOMINATION DANS LE GRADE	ECHELON	DATE D'ANCIENNETE DANS L'ECHELON	DATE D'EFFET SOUHAITEE DE LA PROMOTION (1)
<u>GARDE Claire</u>	<u>F</u>	<u>Attaché Principal</u>	<u>05/04/2007</u>	<u>01/10/2017</u>	<u>6</u>	<u>01/10/2023</u>	<u>01/04/2025</u>

(1) au plus tôt au 1^{er} janvier de l'année en cours si le(s) poste(s) existe(nt) au tableau des effectifs ou à la date de leur création.

A VALREAS, le 26 décembre 2024
L'autorité territoriale (Signature du ou de la Maire ou du ou de la Président)
(Cachet de la Collectivité ou de l'Etablissement)
Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président,
Jean-Marie ROUSSIN

A compléter	Agents promouvables (ensemble des agents remplissant les conditions)	Agents inscrits sur le tableau
Nombre de femmes	<u>2</u>	<u>1</u>
% de femmes	<u>100%</u>	<u>50%</u>
Nombre d'hommes	<u>0</u>	<u>0</u>
% d'hommes	<u>0</u>	<u>0</u>
TOTAL	<u>2</u>	<u>1</u>

COLLECTIVITE : CC Enclave des Papes - Pays de Grignan
 TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE DE :
EJE de classe exceptionnelle
 (1 seul tableau par grade au titre de l'année 2025)

AU TITRE DE
L'ANNEE
2025

Nomination possible sous réserve de respecter le taux de promotion fixé par l'assemblée délibérante (sauf pour le cadre d'emplois des agents de police municipale).
 Vu l'arrêté 2021 - A - 01 portant sur les lignes directrices de gestion après avis du comité technique compétent / comité social territorial compétent,
 Un seul tableau au titre du même grade ne peut être établi au titre d'une année. Par conséquent, la situation de l'ensemble des agents qui remplissent les conditions d'avancement dans chaque grade devra être examinée avant de formuler les propositions pour l'année 2025.

Le tableau d'avancement de grade n'est plus examiné par la C.A.P. depuis le 1^{er} janvier 2021.

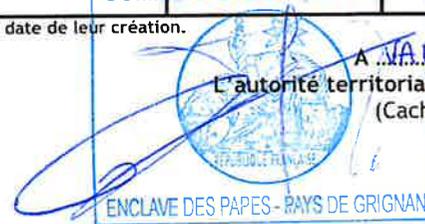
Ce tableau devra être transmis au Service « Carrières » du CDG ~~44~~ avec l'arrêté portant avancement de grade du ou de la fonctionnaire (accompagné d'une copie de l'examen professionnel si nécessaire ou d'une copie de la formation continue obligatoire (pour les policiers municipaux)). Votre gestionnaire de carrières peut également établir, sur demande de la collectivité, l'arrêté d'avancement de grade après transmission de ce tableau.

La nomination peut intervenir au plus tôt le 1^{er} janvier de l'année en cours si le(s) poste(s) existe(nt) au tableau des effectifs ou à la date de leur création.

NOM D'USAGE - PRENOM (si plusieurs agents proposés, les classer dans l'ordre de nomination au grade d'avancement)	FEMME (F) / HOMME (H)	GRADE ACTUEL	DATE DE NOMINATION DANS LE CADRE D'EMPLOIS	DATE DE NOMINATION DANS LE GRADE	EHELON	DATE D'ANCIENNETE DANS L'EHELON	DATE D'EFFET SOUHAITEE DE LA PROMOTION (1)
<u>SECONDE Anaïs</u>	<u>1</u>	<u>EJE</u>	<u>01/12/2017</u>	<u>01/12/2017</u>	<u>6</u>	<u>10/01/2024</u>	<u>01/02/2025</u>

(1) au plus tôt au 1^{er} janvier de l'année en cours si le(s) poste(s) existe(nt) au tableau des effectifs ou à la date de leur création.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
 A VALREAS, le 24 décembre 2024
 L'autorité territoriale (Signature du ou de la Maire ou du ou de la Président)
 (Cachet de la Collectivité ou de l'Etablissement)
 Pour le Président et par délégation,
 Le Vice-Président,
Jean-Marie ROUSSIN



A compléter	Agents promouvables (ensemble des agents remplissant les conditions)	Agents inscrits sur le tableau
Nombre de femmes	2	2
% de femmes	100%	100%
Nombre d'hommes	0	0
% d'hommes	0	0
TOTAL	2	2

COLLECTIVITE : CC Endaou de Papes - Pays de Grignan
 TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE DE :
Rédacteur Principal de 1ère classe
 (1 seul tableau par grade au titre de l'année 2025)

AU TITRE DE
L'ANNEE
2025

Nomination possible sous réserve de respecter le taux de promotion fixé par l'assemblée délibérante (sauf pour le cadre d'emplois des agents de police municipale).
 Vu l'arrêté 2021 - A - 01 portant sur les lignes directrices de gestion après avis du comité technique compétent / comité social territorial compétent,
 Un seul tableau au titre du même grade ne peut être établi au titre d'une année. Par conséquent, la situation de l'ensemble des agents qui remplissent les conditions d'avancement dans chaque grade devra être examinée avant de formuler les propositions pour l'année 2025.

Le tableau d'avancement de grade n'est plus examiné par la C.A.P. depuis le 1^{er} janvier 2021.

Ce tableau devra être transmis au Service « Carrières » du CDG34 avec l'arrêté portant avancement de grade du ou de la fonctionnaire (accompagné d'une copie de l'examen professionnel si nécessaire ou d'une copie de la formation continue obligatoire (pour les policiers municipaux)). Votre gestionnaire de carrières peut également établir, sur demande de la collectivité, l'arrêté d'avancement de grade après transmission de ce tableau.
 La nomination peut intervenir au plus tôt le 1^{er} janvier de l'année en cours si le(s) poste(s) existe(nt) au tableau des effectifs ou à la date de leur création.

NOM D'USAGE - PRENOM (si plusieurs agents proposés, les classer dans l'ordre de nomination au grade d'avancement)	FEMME (F) / HOMME (H)	GRADE ACTUEL	DATE DE NOMINATION DANS LE CADRE D'EMPLOIS	DATE DE NOMINATION DANS LE GRADE	ECHELON	DATE D'ANCIENNETE DANS L'ECHELON	DATE D'EFFET SOUHAITEE DE LA PROMOTION (1)
LESPORTES Christèle	F	Rédacteur Principal 2cl	01/08/2016	01/01/2024	9	01/01/2024	01/01/2025
PEYRENT Anne-Gaëlle	F	Rédacteur Principal 2cl	21/03/2014	01/04/2020	7	04/04/2024	04/04/2025

(1) au plus tôt au 1^{er} janvier de l'année en cours si le(s) poste(s) existe(nt) au tableau des effectifs ou à la date de leur création.

COMMUNALITE DE COMMUNES
 VALREAS, le 24 décembre 2024
 L'autorité territoriale (Signature du ou de la Maire ou du ou de la Président)
 (Cachet de la Collectivité ou de l'Etablissement)
 Pour le Président et par délégation,
 Le Vice-Président,
 Jean-Marie ROUSSIN